



**Siryae**

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines  
pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 MARS 2019

### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 MARS 2019 À 19h00

Date de convocation : 28/02/2019	Membres présents : 35
Nombre de délégués en exercice : 52	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 36

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	François CANAC	X	
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Pierre BEHERAY	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET		X
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL		X
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER	X	
S.Q.Y. (Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Raymond BESCO	X	
	Thierry ESSLING	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Christian VALLÉE		X
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO	X	
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Anne COMBE		X
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE	X	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Christian AMAURY	X	
LE PERRAY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	

LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ		X
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER	X	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX	X	
MARCQ	Laurent RUEL		X
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Éric TONDU		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Dominique LE GOAZIOU	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER		X
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANIN	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Olivier HÄNEL	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Damien HERMAN		X
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Susanna DEGHAÏE		X

## A DONNÉ POUVOIR :

Madame Giselle AUBEL, représentant la Commune de BOINVILLIERS donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

## ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2018

2 – Débat d'Orientation Budgétaire 2019

### Rapport sur les orientations budgétaires 2019

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2019, Monsieur le Président présente les points essentiels.

#### **A - Programme pluriannuel d'investissement**

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la qualité de l'eau, le Comité Syndical s'est engagé dans la réalisation des études préalables et travaux d'investissement sur les sites des Bîmes et de Rosay visant à diminuer le taux de calcaire de l'eau mise en distribution pour un montant total de 5 305 700 € HT soit 6 366 840 € TTC.

Considérant l'importance du niveau d'investissement de ce programme, il a été décidé d'ouvrir l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Montant de l'AP	CP en 2015	CP en 2016	CP en 2017
Amélioration de la qualité de l'eau	6 366 840 €	4 671 378 €	1 000 000 €	695 462 €

Sur le Budget 2019, 876 376,00 euros TTC ont été inscrits en Restes à Réaliser (RAR - travaux en cours de finition) et 78 732,35 en mesure nouvelle afin de régulariser l'écriture comptable relative à la récupération de l'avance forfaitaire de l'entreprise Stéreau (compensée par la même somme inscrite en recette).

## B - Orientations budgétaires 2019

### 1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section d'exploitation

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Dépenses courantes	78 900,00	Vente d'eau	1 819 000,00
Charges de personnel	104 670,00	Autres produits	137 515,00
Autres services extérieurs	700,00	Produits exceptionnels	100,00
Charges diverses	86 512,00	Opérations d'ordres	350 617,05
Charges exceptionnelles	21 000,00		
Intérêts des emprunts	34 850,94		
Opérations d'ordres	853 050,05		
Dépenses imprévues	10 000,00		
<b>Total</b>	<b>1 189 682,99</b>	<b>Total</b>	<b>2 307 232,05</b>

Virement à la section d'investissement (recettes - dépenses)
<b>1 117 549,06</b>

### 2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l'exercice 2019

	Dépenses	Recettes	Résultats
Reprise des Restes à réaliser constatés au 31/12/2018	1 857 030,00	401 389,50	- 1 455 640,50
Dépenses financières (emprunt + dépenses imprévues)	198 299,73	2 279 447,94	2 081 148,21
Recettes financières (dotations + transfert de TVA + emprunt)			
Immobilisations incorporelles	10 000,00	-	- 10 000,00
Immobilisations corporelles (terrains - Informatique)	150 000,00	-	- 150 000,00
Immobilisation en cours - Avance forfaitaire	278 732,35	278 732,35	-
Opérations pour le compte de tiers	500 000,00	500 000,00	-
Opérations d'ordres (TVA)	401 389,50	401 389,50	-
Opérations d'ordres (amortissements)	350 617,05	853 050,05	502 433,00
Financement dégagé de la section d'exploitation	-	1 117 549,06	
Excédent d'investissement reporté (résultat du CA 2018)	-	3 279 865,68	3 279 865,68
	<b>3 746 068,63</b>	<b>9 111 424,08</b>	<b>5 365 355,45</b>

↓

Financement HT dégagé pour permettre l'investissement sur l'exercice 2019

### 3 - Propositions d'investissement pour l'année 2019

Opérations n°	Intitulés des opérations	HT	TTC
95001	Opération non affectée	3 955 021,45	4 746 025,74
95055	Renforcement du pont des Bîmes	166 667,00	200 000,00
95057	Programme de travaux 2019	426 000,00	511 200,00
95058	Usine de traitement des forages de Cressay et La Chapelle	416 667,00	500 000,00
95059	Programme de travaux hameau de Romainville - Magny les Hameaux	401 000,00	481 200,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 365 355,45</b>	<b>6 438 425,74</b>

#### Renforcement du Pont des Bîmes :

L'étude de faisabilité pour le renforcement ou la création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes a été menée par la société SAFÈGE en 2018. Les délégués du Syndicat ont confirmé le choix des membres du Bureau de construire un pont droit d'une largeur de 8,50 mètres afin d'en faciliter l'accès à l'usine de décarbonatation et d'optimiser les coûts de livraison des réactifs. Les sommes inscrites au BP 2019 pour ce programme sont de 300 884 € en RAR et 200 000 € en mesure nouvelle soit un total de 500 884 € TTC.

#### Programme de travaux 2019 :

L'enveloppe budgétaire allouée au programme de travaux 2019 est de 613 200 € TTC. Les membres du Bureau arbitreront les demandes des communes afin de déterminer les renouvellements de canalisations qui seront retenus.

#### Usine de traitement des forages de Cressay et de La Chapelle :

Le SIRYAE et le SMGSEVESC vont exploiter les forages de Cressay qui alimentaient les communes de Jouars-Pontchartrain et Maurepas, ainsi qu'une partie du territoire du SMGSEVESC. Deux autres forages situés sur le champ captant de La Chapelle appartenant à la SAUR sont en cours d'acquisition par le SIRYAE. Tous ces forages nécessitent un investissement important de mise à niveau technique. Le SIRYAE et le SMGSEVESC ont décidé de signer une convention d'études et de travaux d'intérêt commun et de constitution d'un groupement de commandes le 18 décembre 2018 afin de réaliser et d'exploiter la future usine de traitement. Les sommes inscrites sur le budget 2019 du SIRYAE pour ce programme sont de 500 000 € TTC pour chacun des syndicats (article 2315 en dépense pour le SIRYAE - Articles 4582 et 4581 pour la participation du SMGSEVESC).

#### Programme de travaux Hameau de Romainville - Magny les Hameaux :

Opération exceptionnelle de renouvellement de canalisations Rue Antoine Lemaistre et Route de Milon au hameau de Romainville sur la commune de Magny les Hameaux. Ce programme est entièrement financé par emprunt.

### C - État récapitulatif de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Année	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Échéance à payer au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
2019	2 406 000,00	960 299,20	216 794,77	38 495,04	178 299,73
2020	2 871 200,00	1 263 199,47	244 033,07	38 872,03	205 161,04
2021	2 871 200,00	1 058 038,43	244 033,07	30 914,94	213 118,13
2022	2 871 200,00	844 920,30	244 033,16	22 634,57	221 398 59
2023	1 331 200,00	623 521,71	101 621,92	14 017,48	87 604,44

Année	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Échéance à payer au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
2024	1 331 200,00	535 917,27	101 621,92	11 315,72	90 306,20
2025	1 331 200,00	445 611,07	101 621,92	8 524,38	93 097,54
2026	481 200,00	352 513,53	20 304,92	5 640,22	22 664,70
2027	481 200,00	329 848,83	20 304,92	5 277,58	23 027,34
2028	481 200,00	306 821,49	20 304,92	4 909,14	23 395,78
2029	481 200,00	283 425,71	20 304,92	4 534,81	23 770,11
2030	481 200,00	259 655,60	20 304,92	4 154,49	24 150,43
2031	481 200,00	235 505,17	20 304,92	3 768,08	24 536,84
2032	481 200,00	210 968,33	20 304,92	3 375,49	24 929,43
2033	481 200,00	186 038,90	20 304,92	2 976,62	25 328,30
2034	481 200,00	160 710,60	20 304,92	2 571,37	25 733,55
2035	481 200,00	134 977,05	20 304,92	2 159,63	26 145,29
2036	481 200,00	108 831,76	20 304,92	1 741,31	26 563,61
2037	481 200,00	82 268,15	20 304,92	1 316,29	26 988,63
2038	481 200,00	55 279,52	20 304,92	884,47	27 420,45
2039	481 200,00	27 859,07	20 304,82	445,75	27 859,07
<b>TOTAL</b>			<b>1 650 028,61</b>	<b>208 529,41</b>	<b>1 441 499,20</b>

### **D - Dépenses de personnel**

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les agents du Syndicat, selon la délibération n° D514-2016 du Comité Syndical du 22 novembre 2016.

L'agent de catégorie C titulaire sur le grade d'adjoint administratif en catégorie C2 n'a pas d'évolution de carrière en 2019.

L'agent de catégorie B titulaire sur le grade de Rédacteur sera nommé sur le grade d'Attaché.

Suite à la création en 2018 d'un poste d'adjoint administratif en catégorie C2, le poste d'adjoint administratif en catégorie C1 sera supprimé en 2019.

Création d'un poste d'attaché.

Le tableau des effectifs changera en conséquence.

### **E - Projet de délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Président,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas du SIRYAE, le rapport doit comporter «une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs». Il doit notamment préciser «l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail»,

Le Comité Syndical :

- Approuve le rapport relatif aux orientations budgétaires 2019 ci-joint présenté par le Président.
- Confirme que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 s'est tenu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

### 3 – Programme de travaux 2019 inscrit au Budget Primitif 2019

Le programme de travaux 2019 est examiné.

Monsieur le Président présente la liste des travaux envisagés dans le cadre du programme 2019.

Commune - adresse	€ HT	€ TTC
NEAUPHLE-LE-VIEUX (Cressay) - Chemin du vieux Moulin	215 000,00 €	258 000,00 €
LA QUEUE-LEZ-YVELINES - Rue des Croix	99 000,00 €	118 800,00 €
PRUNAY-LE-TEMPLE - Rue du Fourneau	112 000,00 €	134 400,00 €
<b>Total :</b>	<b>426 000,00 €</b>	<b>511 200,00 €</b>

Le Comité Syndical décide :

- La réalisation des travaux énoncés dans le document annexé s'élevant à la somme de 426 000 € hors taxe soit 511 200 € TTC.
- De donner tous pouvoirs au Président pour :
  - inscrire le programme de travaux au titre de l'exercice 2019 et prévoir les dépenses au Budget Primitif 2019,
  - lancer l'appel d'offres concernant ce programme de travaux,
  - signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera retenue,
  - assurer la maîtrise et l'entretien des ouvrages,
  - et en général accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

### 4 – Programme de travaux Hameau de Romainville - Magny les Hameaux

Considérant la nécessité de renouveler deux canalisations d'eau potable du Hameau de Romainville à Magny-les-Hameaux,

Le Comité Syndical décide :

- La réalisation des travaux énoncés comme suit s'élevant à la somme de 401 000 € hors taxe soit 481 200 € TTC.

Canalisation	€ HT opération	€ TTC opération
Magny-les-Hameaux - Rue Antoine Lemaistre (480 ml)	299 000 €	358 800 €
Magny-les-Hameaux - Route de Milon (200 ml)	102 000 €	122 400 €
TOTAL	401 000 €	481 200 €

- De donner tous pouvoirs au Président pour :
- Souscrire un emprunt pour le financement de cette opération,
- inscrire le programme de travaux au titre de l'exercice 2019 et prévoir les dépenses au Budget Primitif 2019,
- lancer l'appel d'offres concernant ce programme de travaux,
- signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera retenue,
- assurer la maîtrise et l'entretien des ouvrages,
- et en général accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

#### 5 – Amortissement des immobilisations et subventions au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Amortissement des immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 comme suit :

N° Bien	Intitulé	Montant	Cadence	Annuités	Dernière annuité	Compte définitif
CL1/18	Logiciel de comptabilité Milord	2 268,00 €	1 an	2 268,00 €	2019	2051
RE324	Acquisition de matériel de bureau pour aménagement d'un poste de travail	3 986,70 €	2 ans	1993,00 €	2020	2183

#### 6 – Suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Modification du tableau des effectifs

Considérant l'avancement de grade au 1er janvier 2018 de Mademoiselle Carole AGIS au grade d'adjoint administratif de catégorie C2,  
Le Comité Syndical décide:

- la suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (TC),
- la modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Vacant	Dont TC
Adjoint administratif C2	C	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	1	0	1

## 7 – Création du poste d'Attaché à temps complet - Modification du tableau des effectifs

Considérant la volonté de nommer Mademoiselle Sandrine VARGAS-PEREZ au grade d'Attaché au titre de l'avancement de grade,

Le Comité Syndical :

- la création d'un poste d'Attaché,
- la modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Vacant	Dont TC
Adjoint administratif C2	C	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	1	0	1
Attaché	A	0	0	1	1

## 8 – Informations du Président (Décisions)

**Décision n°2018-65** relative à la signature de l'avenant n°2 à la Convention d'occupation du domaine public avec la société SAUR et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) pour son matériel de transmission hertzien situé sur le château d'eau d'Hargeville reconduisant la convention initiale pour une durée de 3 ans.

## 9 – Compte rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2013		
<b>DUP</b>	Mareil-sur-Mauldre - Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé - visite sur site en 2018 avec entreprise 2 installations bloquantes
PROGRAMME 2016		
<b>Canalisations</b>	Marcq Rue de Montfort, chemin des Fontenelles	<b>SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR</b> - travaux chemin des Fontenelles terminés Solde de l'opération en 2019
PROGRAMME 2018		
<b>Canalisations</b>	Gambaiseuil Route de Montfort l'Amaury	<b>SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR</b> - travaux réceptionnés. Solde de l'opération en 2019
	Millemont Rue de la Source	<b>SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR</b> - travaux réceptionnés Solde de l'opération en 2019
	Tacoignièrès Rue de l'Eglise	<b>SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR</b> - travaux réceptionnés Solde de l'opération en 2019
TRAVAUX EN URGENCE		
<b>Canalisations</b>	Elancourt Rond-point Cassina De' Pecchi	<b>SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR</b> - Raccordements réalisés au 01/03 Remise en état du terrain à faire pour réception
PONT DES BIMES		
<b>Ouvrage</b>	Mareil-sur-Mauldre	Création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes - Finalisation de la consultation géotechnique en cours

Le prochain Comité Syndical se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 19 heures.

La date retenue pour la visite de l'usine de décarbonatation des Bîmes est le samedi 18 mai 2019.

**Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**



Le Président  
Guy PÉLISSIER

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.